



**SAINT-MICHEL**

*Vivre avec passion*

## **AVIS PUBLIC**

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite Municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 9 octobre 2018 à 19 h30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets de la demande :**

Autoriser la demande # 2018-09-0032 pour émettre un permis (#2018-09-0209) afin de:

- Autoriser l'agrandissement du bâtiment accessoire d'usage industriel (entrepôt) avec une marge arrière de 3,27 mètres et des portes de garage en façade, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, un bâtiment accessoire doit être implanté à, au moins, 4 mètres de toute limite de propriétaire et les portes de garage en façade son interdites pour les usages du groupe industriel.

Autoriser la demande #2018-09-0032 pour émettre un permis de lotissement (#2018-09-0011) afin de :

- Permettre deux entrées charretières sur le nouveau lot à projeté, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, un seul accès (entrée charretière) est autorisé par lot sur le chemin Rhéaume.

Précision : Le propriétaire désire lotir deux lots (3 911 151 et 3 991 152 Cadastre du Québec) en un seul lot et conserver les entrées charretières déjà existantes.

Cette demande est localisée 509, chemin Rhéaume, Saint-Michel (lot 3 991 151 Cadastre du Québec), zone CI-2.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

Signé: (s) Caroline Provost  
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)